

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° I-816

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 717 de M. Laurent

APRÈS L'ARTICLE 18

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« Le 3° du II du B de l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003 est ainsi modifié :

« 1° À la fin, le signe : « . » est remplacé par le signe : « : » ;

« 2° Sont ajoutés des *a* à *c* ainsi rédigés : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.